

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 4 mars 2019

n°12

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGÉ, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD

POUVOIRS (2) :

M.MELQUIOND donne pouvoir à M.MEUNIER
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (1) : Mme BARREAU

Secrétaire de séance : M.BARBOT

RAPPORTEUR : Madame Pascale MOREAU

OBJET : Subvention exceptionnelle à Emploi Pluri-Services (EPS) - Développement d'activités autour de la rénovation de meubles

Grand Châtellerault, dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, soutient depuis de nombreuses années les structures œuvrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Afin de renforcer son action sur ce champ économique, Grand Châtellerault, soutient notamment les structures d'insertion par l'activité économique qui œuvrent à sécuriser l'emploi sur le territoire.

L'association Emploi Pluri-Services (EPS), dorénavant installée à Dangé-Saint-Romain, dispose d'un Atelier Chantier d'Insertion et d'une association Intermédiaire au sein de sa structure associative.

L'acquisition de nouveaux locaux permet à l'association de développer une nouvelle activité au sein de l'Atelier Chantier d'Insertion autour de la rénovation de meubles : « Meublez-vous solidaire ». Cette nouvelle activité support a été validée par la DIRECCTE dans le cadre de l'agrément de la structure.

EPS souhaite ainsi développer l'emploi féminin en alliant accompagnement socio-professionnel, recyclage et créativité.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Emploi Pluri-Services pour le démarrage de son activité « Meublez-vous solidaire ».

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT l'importance pour Grand Châtellerault de soutenir le développement de l'emploi, notamment le maintien d'emplois qualifiés sur son territoire,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 4 mars 2019

n°12

page 2/2

CONSIDERANT l'intérêt de permettre le développement des entreprises existantes en prenant en compte leur capacité d'innovation,

* * * * *

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à EPS, une subvention exceptionnelle de 400 euros pour le démarrage de son activité « Meublez-vous solidaire » en 2019,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération,
- Les crédits seront imputés sur le compte : 90.10 / 4510 / 6574

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/03/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER